

Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**(27 octobre – 7 novembre 2014)****Egypte****Intervention du Représentant Permanent de la France****Genève, le mercredi 5 novembre 2014 (matin)**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation égyptienne.

La France salue la place accordée aux libertés fondamentales et à l'égalité de genre dans la constitution égyptienne. Elle encourage l'Égypte à poursuivre ses efforts pour respecter sa Constitution et ses engagements internationaux de manière effective.

La France adresse les recommandations suivantes à l'Égypte:

- 1) Établir un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue d'une abolition définitive.**
- 2) Respecter le libre exercice des associations de défense des droits de l'Homme. Garantir la conformité de la législation égyptienne avec le Pacte relatif aux droits civils et politiques et garantir le droit à la liberté d'association, sans entrave excessive.**

- 3) **Respecter la liberté d'opinion et d'expression, notamment pour les journalistes, et la liberté de manifestation pacifique, sans recours à l'usage excessif de la force.**
- 4) **Garantir des procédures judiciaires justes, équitables et indépendantes, conformément aux standards internationaux.**
- 5) **Assurer le respect effectif de l'interdiction constitutionnelle de la torture.**
- 6) **Poursuivre la lutte contre le terrorisme dans le respect des droits de l'Homme.**
- 7) **Mettre en œuvre la stratégie égyptienne contre les violences faites aux femmes. Lever les réserves aux articles 2 et 16 de la Convention CEDAW./.**

Je vous remercie./.

Jean-Noël LAOUI